RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Sous-directions RH1 RH2
Bureaux RH1B-RH1C-RH2A
64-70 allée de Bercy – Télédoc 826
75574 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par :
Laurence DENIS
laurence.denis@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 01 53 18 05 13
Catherine GRANGIER
catherine.grangier@dgfip.finanves.gouv.fr
Téléphone : 01 53 18 01 09

NC : ☒
Dossiel : RH2A/2020/4878

Circulaire ☐
Instruction ☐
Note de service ☒

Paris, le 17 décembre 2020

Le Directeur général des Finances publiques

à

Mmes et MM. les Délégués du Directeur Général
Mmes et MM. les Directeurs régionaux et départementaux des Finances publiques
Mmes et MM. les Directeurs des directions et services à compétence nationale ou spécialisés

Objet : Appel à candidatures destiné à pourvoir des emplois de catégorie B dans :

- les brigades d'intervention interrégionales (BII) de la Direction nationale d'enquêtes fiscales (DNEF)
- les commissariats aux ventes (CAV) de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID)

Service(s) concerné(s) : Services des ressources humaines

Calendrier : **17 décembre 2020 - 22 janvier 2021**

Résumé :

L'administration élaborera prochainement les mouvements de mutation pour l'année 2021.

La présente note expose les modalités prévues pour pourvoir les emplois des brigades d'intervention interrégionales (BII) de la DNEF et des Commissariats aux ventes (CAV) de la DNID, susceptibles de se libérer au 1er septembre 2021. Ces emplois, qui présentent des sujétions ou requièrent de la part des agents des qualités et aptitudes particulières, sont pourvus dans le cadre d'un recrutement au choix.

Cet appel à candidatures est ouvert aux contrôleurs titulaires ainsi qu'aux cadres C susceptibles d'accéder au corps des contrôleurs en 2021 par concours interne spécial ou liste d'aptitude.

En revanche, il n'est pas ouvert aux contrôleurs stagiaires.

Tous les agents désirant rejoindre l'un de ces emplois doivent participer à cet appel à candidatures, y compris ceux qui occupent actuellement un emploi au sein de l'une de ces directions et qui souhaitent rejoindre une structure pourvue par le présent appel. Les vœux de cette nature qui seraient formulés dans un autre mouvement ne feront l'objet d'aucun examen.

La date limite de réception des candidatures par la direction actuelle du candidat est fixée au 22 janvier 2021.

A. PRESENTATION GENERALE DU DISPOSITIF

1. Généralités

S'agissant de postes au choix, les affectations seront prononcées après examen des dossiers individuels des agents ayant répondu au présent appel à candidature et consultation des directions concernées (DNEF et/ou DNID).

2. Participation à plusieurs appels à candidatures et au mouvement général de mutation

Les agents peuvent participer parallèlement au mouvement général de mutation et/ou aux autres appels à candidatures de la catégorie pour solliciter **d'autres postes**.
Les différentes demandes éventuellement souscrites seront priorisées de la manière suivante :

1. appels à candidatures pour les services relocalisés
2. appel à candidatures pour des emplois dans les services centraux, les équipes des délégués interrégionaux, les emplois administratifs de l'Ecole Nationale des Finances Publiques (ENFIP), et les Départements Comptables Ministériels (DCM) ;
3. appel à candidatures pour les postes hors métropole ;
4. **appel à candidatures pour la DNEF et/ou la DNID ;**
5. mouvement général de mutation.

Ainsi, si un agent voit sa candidature retenue au titre du présent appel, sa demande de participation au mouvement général sera considérée comme caduque.

B. EMPLOIS PROPOSES ET APTITUDES REQUISES

1. Les emplois des BII de la DNEF

Les emplois de catégorie B des BII présentent des sujétions ou requièrent de la part des agents des qualités et aptitudes particulières dans des domaines complexes de la fiscalité. Ils nécessitent parfois une spécialisation en adéquation avec le tissu fiscal.

2. Les emplois des CAV de la DNID

La description des missions des CAV de province et d'Ile de France ainsi que les qualités attendues figurent dans les fiches de postes jointes en annexes auxquelles une carte de la compétence géographique de ces différentes structures est jointe.

C. MODALITES PRATIQUES

Les demandes des contrôleurs titulaires seront formulées dans SIRHIUS « Voeux » en accédant au code mouvement « Appel à candidatures contrôleur DNS».

Les dossiers de candidature déposés par les contrôleurs comporteront :

- la fiche de voeux SIRHIUS ;
- le curriculum vitae ;
- l'avis motivé du directeur ou du chef de bureau (imprimé 75-T – AVIS). Dans le cas où l'avis est défavorable, le directeur doit motiver son avis de manière clairement circonstanciée et le communiquer dans le cadre d'un entretien dont la date sera mentionnée sur l'avis complété de la signature du directeur ;
- les 3 derniers compte-rendus d'évaluation professionnelle.

Il est précisé qu'à compétences égales, les candidats pouvant se prévaloir de priorités seront sélectionnés. A ce titre, les agents concernés sont invités à produire les pièces justifiant de leur situation prioritaire telles que listées dans l'instruction sur les mutations B et C 2021, en annexes à leur candidature.

Les imprimés « 75 T AVIS B DNEF » et « 75 T AVIS B DNID » sont disponibles en ligne sous NAUSICAA - Les agents/Ressources humaines-Statuts et Carrières – Mutation et affectation - Annexes à l'appel à candidatures DNS Cat B.

***

Les collaborateurs du bureau RH-2A sont à la disposition **des services de ressources humaines des directions** pour toute question ou difficulté concernant ce dispositif :
Contacts au bureau RH-2A:
Laurence DENIS, inspectrice divisionnaire - 01.53.18.05.13
Catherine GRANGIER, inspectrice - 01.53.18.01.09

Pour le Directeur général des finances publiques,
L'administrateur des finances publiques,
Chef du bureau

Signé

Emmanuel GAILLARDON